



Collectif Destocamine

Yan Flory
12, rue de la Forêt
68120 Richwiller

☎ 03 89 53 15 32
www.destocamine.fr

Madame Erminia Mazzoni
Présidente de la Commission des Pétitions
Parlement européen
Rue Wiertz
BP-1047
Bruxelles

Concerne pétition n°0357/2012- dossier Stocamine

Madame la Présidente,

Nous revenons vers vous pour vous informer et vous faire part de nos questionnements sur le dossier Stocamine.

Le contexte :

L'arrêté préfectoral du 3 février 1997 autorise l'activité de stockage de déchets ultimes par l'entreprise Stocamine dans une ancienne mine de potasse à Wittelsheim en Alsace.

« La présente autorisation est accordée pour une durée maximale de 30 ans à compter de la notification du présent arrêté. A l'expiration de cette durée et sauf nouvelle autorisation, les déchets doivent être retirés. »

Le 10 septembre 2002 un incendie, dû au stockage de déchets non-autorisés, met un terme à l'entreprise Stocamine.

A ce jour, quelques 44000 t de déchets toxiques ultimes sont stockés dans des « blocs » creusés dans le sel gemme à 650 m sous terre.

23 021 tonnes de déchets de classe 1 (résidus d'incinération et déchets amiantés).

18 990 tonnes de déchets de classe 0 (terres polluées, déchets chromiques, arseniés, phytosanitaires, cyanurés, mercuriels, antimoine...)

Fin 2012, l'Etat français charge M.Alain Rollet de procéder à la fermeture de Stocamine. Ce dernier dépose un dossier de fermeture en juin 2013 et, tout en privilégiant le confinement complet des déchets, propose un déstockage partiel de 56% des seuls déchets mercuriels.

Le 2 avril 2013, des élus alsaciens et le porte-parole du collectif Destocamine sont reçus au ministère par Mme Batho, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Elle va demander au maître d'ouvrage et liquidateur de Stocamine, Mr Alain Rollet de mettre immédiatement en œuvre le déstockage des déchets mercuriels, tout en étudiant les scénarios menant au déstockage complet.

Elle lui enjoint aussi d'organiser une concertation publique sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public.

Cette consultation a débuté le 15 novembre 2013 et se terminera le 15 février prochain.

Le liquidateur de Stocamine a présenté 5 scénarios : du déstockage très partiel de mercure (scénario qui a les faveurs du maître d'ouvrage) au déstockage de tous les déchets, hormis les 3000 tonnes des déchets à l'origine de l'incendie (dans le bloc 15) dont le déstockage a d'emblée été écarté.

Trois réunions publiques organisées et modérées par Mr Henri Watissee, garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public et un appel à contributions, ont permis à la population d'exprimer son avis.

La quasi-totalité des contributions de personnes morales (syndicats, associations de défense de l'environnement et de consommateurs), d'élus et de citoyens affiche la volonté des habitants et de leurs représentants de voir mis en œuvre le déstockage de tous les déchets afin de préserver la nappe phréatique rhénane et ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures.

Si la décision de l'Etat propriétaire de Stocamine, devait se limiter au seul déstockage de la moitié des déchets mercuriels, elle contredirait la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) dont l'objet est :

- de prévenir toute dégradation supplémentaire, préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques ainsi que, en ce qui concerne leurs besoins en eau, des écosystèmes terrestres et des zones humides qui en dépendent directement;
- de promouvoir une utilisation durable de l'eau, fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles;

Ainsi que le principe de précaution énoncé dans l'article article 174 du Traité CEE

"La politique de la Communauté dans le domaine de l'environnement vise un niveau de protection élevé (...). Elle est fondée sur les principes de précaution et d'action préventive, sur le principe de la correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement et sur le principe du pollueur-payeur..."

Suite à notre pétition (n° 0357/2012), vous nous avez reçu au Parlement Européen à Bruxelles le 20 février 2013 et nous avons pu exprimer nos doléances face à des parlementaires que nous avons senti très préoccupés par cette situation. Nous revenons vers vous parce que la position du gouvernement français ne satisfait pas la population alsacienne et ses représentants élus.

La seule solution qui garantira l'intégrité de la nappe phréatique rhénane pour l'avenir est l'assainissement complet du site minier de Stocamine.

Nous sollicitons à nouveau votre intervention auprès de l'Etat français pour qu'il réexamine sa position et s'oriente vers le déstockage total des 44 000 tonnes de ces déchets chimiques toxiques.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

Richwiller , le 12 février 2104

Yan Flory porte-parole du collectif Destocamine

Copies pour information à :
Madame Sandrine Bélier députée européenne EELV
Madame Michèle Striffler députée européenne PPE